

CAHIER DES CHARGES
CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL CYCLOSPORT

Date du Championnat

Lieu

Club organisateur

NOUS RENCONTRER
LES TERRASSES DU MAIL
RES. 'LA FONTAINE'
9 AV. FRANCOIS MITTERRAND
02 880 CUFFIES *

NOTRE SITE INTERNET
<http://cd.ufolep.org/aisne> *

NOUS CONTACTER
Christophe SAVOYEN
03 23 74 99 43
06 22 27 27 18
ufolep02@gmail.com

FÉDÉRATION AISNE

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Préambule

Ce présent cahier des charges est destiné aux clubs qui souhaitent organiser le Championnat Départemental Cycloport dans le département de l'Aisne. Il a été mis en place par la Commission Technique Départementale (CTD) Cycloport et validé par le Comité directeur (CD) UFOLEP Aisne (en date du 18/02/14).

Lors de l'appel à candidature, les clubs souhaitant organiser devront se faire connaître auprès du Délégué Départemental. Les dossiers de candidature devront parvenir à l'UFOLEP Aisne avant la date fixée par le CD.

Les clubs devront répondre en tous points à ce cahier des charges. L'attribution du championnat se fera qu'après visite du site par une délégation de membres de la CTD et/ou du Comité directeur.

1. Les infrastructures

1.1 Parking

Le Comité d'organisation devra prévoir un parking, de préférence à l'extérieur du circuit, pour les Cycloportifs et le public, suffisamment grand. Le nombre de places à prévoir est égal à 60% du nombre de cartons délivrés.

1.2 Fléchage

La manifestation devra être correctement fléchée. Des indications *Parking*, *Permanence dossards*, *Contrôle anti-dopage* et *Départ* devront permettre aux compétiteurs d'être guidés, dès leur entrée dans la commune.

1.3 Locaux

Le Comité d'organisation devra prévoir :

- une **salle pour la permanence** (contrôle des licences et cartes Cycloport, émargement, retrait des dossards, retour des dossards...). Si les conditions climatiques le permettent, cette permanence peut avoir lieu à l'extérieur ;
- une **salle pour le contrôle anti-dopage** avec : une salle d'attente, une salle pour l'entretien et les démarches administratives et une salle de prélèvement avec WC et point d'eau (conformément au Règlement national A-1 / *La santé des sportifs* (page 3) et le plan sur le *Memento du licencié Cycloport*) ;
- des **toilettes** pour les Cycloportifs et le public ;
- une **salle permettant la réception protocolaire et le vin d'honneur**.

1.4 Circuit

1.4.1 - Longueur du circuit et qualité de la voirie

La longueur du circuit est fixée entre 10 et 15 km, de préférence.

Pour des raisons de sécurité, la moitié du circuit devra être constituée de routes ayant une largeur de plus de 5 mètres.

Le revêtement de la route ne devra pas présenter de dangers majeurs (trous, ornières, dos d'âne, ralentisseurs...).

Dans tous les cas, ces éventuels dangers devront être signalés physiquement aux compétiteurs (balisage).

1.4.2 – Difficulté

Afin d'être accessible au plus grand nombre, le circuit devra être de difficulté moyenne.

Il est demandé de ne pas dépasser :

- une difficulté par tour pour les circuits inférieurs ou égaux à 11 km ;
- deux difficultés par tour pour les circuits supérieurs à 11 km.

Il ne devra pas comporter de virages dangereux ou trop serrés et de descentes étroites.

1.4.3 – Fléchage

Le Comité d'organisation devra flécher correctement le parcours (marquage au sol, panneau d'indication...).

Les dangers potentiels (trous, ornières, dos d'âne, ralentisseurs, passages piétons surélevés, îlots directionnels, rond points...) devront être signalés et sécurisés avec les moyens appropriés (signaleurs, ballots de paille, fléchage...).

1.4.4 – Distances à parcourir

Voici les distances à parcourir par catégorie :

- Jeunes 13 / 14 ans : 25 km maximum*
- Jeunes 15 / 16 ans : 50 km maximum*
- Adultes Féminines 17 / 29 ans : 70 km maximum
- Adultes Féminines 30 / 39 ans : 70 km maximum
- Adultes Féminines 40 ans et + : 70 km maximum
- Adultes Masculins 17 / 19 ans : 70 à 80 km
- Adultes Masculins 20 / 29 ans : 80 à 90 km
- Adultes Masculins 30 / 39 ans : 80 à 90 km
- Adultes Masculins 40 / 49 ans : 80 à 90 km
- Adultes Masculins 50 / 59 ans : 70 à 80 km
- Adultes Masculins 60 ans et + : 60 à 70 km

* Pour les catégories Jeunes, le kilométrage total pourra être adapté à la longueur du circuit (ex. pour un circuit de 13 km, les Jeunes 13 / 14 ans pourront parcourir 26 km soit 2 tours).

1.5 Site de départ et d'arrivée

1.5.1 – Podium

Un podium doit être installé à hauteur de la ligne d'arrivée. Il est destiné à accueillir les officiels (Directeur de course, Commissaires, Président du Comité Départemental, Responsable de la CTD) et l'Animateur.

Le podium devra être équipé, au minimum :

- d'une sonorisation avec micro ;
- d'un compte-tour ;
- d'une cloche.

1.5.2 - Ligne d'arrivée

Elle doit être matérialisée au sol par 2 lignes blanches de 5 cm de large (séparée par un espace de 5 cm). Elle sera tracée sur une portion de chaussée en ligne droite de 300m environ avec une largeur de chaussée de 6m.

Il est demandé à l'organisateur, dans la mesure du possible, de mettre en place un échappatoire avant la ligne d'arrivée pour les voitures et motos d'organisation afin de ne pas « bloquer » la ligne d'arrivée.

La ligne d'arrivée devra être protégée par des barrières (ou autre dispositif), des 2 côtés de la voirie, 100m avant la ligne d'arrivée et 50m après.

2. La gestion sportive de l'épreuve

2.1 Emargement et retrait des dossards

Le Comité d'organisation doit mettre à la disposition du (ou des) Délégué(s) CTD, 2 à 3 personnes afin d'assurer l'emargement des compétiteurs, le contrôle des licences et Cartes Cyclospor, la distribution des dossards et le secrétariat général.

Lors de l'emargement, la licence et le carton doivent être contrôlés. Le coureur doit être engagé dans la catégorie inscrite sur sa carte Cyclospor.

2.2 Contrôle des développements

Le Comité d'organisation devra prévoir un contrôle des développements, 15 minutes avant l'épreuve. Une fois contrôlés, les compétiteurs devront être « bloqués » dans la zone de départ.

Rappel des développements :

- Jeunes Masculins et Féminines 13 / 14 ans : 7,01 m ;
- Jeunes Masculins et Féminines 15 / 16 ans : 7,62 m.

Tout coureur ne respectant pas ce développement maximum se fera refuser le départ. Il en est de même pour les compétiteurs ayant des « dents bloquées ».

2.3 Contrôle anti-dopage

Comme stipulé à l'article 1.3 *Locaux* de ce présent cahier des charges, une salle devra être prévu pour accueillir l'éventuel contrôle anti-dopage.

Le Comité d'organisation devra désigner 5 « Chaperons » pour surveiller et conduire le sportif désigné par le contrôleur jusqu'à l'entrée du poste du contrôle anti-dopage.

2.4 Classement

Le Comité d'organisation, complété par des membres de la Commission Technique Départementale seront les seuls à juger de l'arrivée de l'épreuve.

Afin d'avoir un classement le plus juste possible et éviter les litiges, il est recommandé à l'organisateur de prévoir un dispositif de *photo finish* sur la ligne d'arrivée.

En cas de litige, les membres de la Commission Technique Départementale se réuniront et prendront la décision finale.

2.5 Sécurité et secours

Le dispositif de secours devra être conforme à la réglementation en vigueur (Cf. Règlement national).

L'organisateur devra présenter, le jour de l'épreuve au Responsable de la CTD (ou la personne déléguée à cette tâche), les différents arrêtés, l'attestation d'assurance de l'épreuve.

2.6 Récompenses et réception protocolaire

2.6.1 Récompenses

Les maillots de Champions départementaux sont achetés par l'UFOLEP Aisne.

Seules les catégories ayant un nombre de partants égal ou supérieur à 5 recevront un maillot.

Une tolérance est faite par le Comité directeur UFOLEP Aisne, pour les catégories *Jeunes 13 / 14 ans*, *Jeunes 15 / 16 ans*, *Féminines 17 / 29 ans*, *Féminines 30 / 39 ans* et *Féminines 40 ans et +*. Pour ces catégories, le nombre de partants doit être égal ou supérieur à 3 (podium).

Pour les catégories *Jeunes 13 / 14 ans* et *Jeunes 15 / 16 ans*, il n'y a pas de distinction de sexe. La course est la même ; le classement unique.

Les coupes et bouquets restent à la charge du Comité d'organisation. Quel que soit la catégorie, les coupes doivent être similaires (tailles, couleurs...).

Il faut prévoir au minimum une récompense (coupe + bouquet) pour le 1^{er} de chaque catégorie :

- Jeunes 13 / 14 ans
- Jeunes 15 / 16 ans
- Adultes Féminines 17 / 29 ans
- Adultes Féminines 30 / 39 ans
- Adultes Féminines 40 ans et +
- Adultes Masculins 17 / 19 ans
- Adultes Masculins 20 / 29 ans
- Adultes Masculins 30 / 39 ans
- Adultes Masculins 40 / 49 ans
- Adultes Masculins 50 / 59 ans
- Adultes Masculins 60 ans et +

2.6.2 – Réception protocolaire

La réception protocolaire doit être programmée à l'issue de la manifestation, dans une salle suffisamment grande pour accueillir l'ensemble des compétiteurs et le public.

Lors du discours des personnalités, l'organisateur devra laisser la parole au Président du Comité départemental UFOLEP ou à son représentant.

L'organisateur devra prévoir un podium à 3 marches pour la remise des récompenses.

Seuls les membres du Comité directeur UFOLEP Aisne et la Commission Technique Départemental Cycloport peuvent remettre les maillots de Champions départementaux.

A la fin de cette remise de maillots, une photo de groupe des champions départementaux sera faite par l'organisateur et transmise à la CTD Cycloport dans les meilleurs délais.

2.6.3 Verre de l'amitié

Afin de garder l'esprit convivial UFOLEP, un verre de l'amitié sera servi en clôture de la réception protocolaire (offert par la Municipalité ou par défaut par l'organisateur).

3. La gestion administrative de l'épreuve

3.1 Dossier de course

Le dossier de course devra parvenir à l'UFOLEP Aisne, dans un délai de 3 mois avant l'épreuve.

3.2 Procès-verbal

A la fin de l'épreuve, le Responsable de la CTD (ou son représentant), signera avec l'organisateur, le procès-verbal de l'épreuve où seront consignés tous les faits de course, les décisions prises, les coureurs accidentés...

3.3 Transmission des résultats et liste des partants

L'organisation devra faire parvenir à la Commission Technique Départementale, dans un délai de 48h00, par voie électronique (cycloufolep02@gmail.com), les résultats, ainsi que la liste des partants informatisés.

4. Signatures

La signature de ce document engage l'organisateur à respecter ce présent cahier des charges, le Règlement national Cycloport, les dispositifs spéciaux de la CTD Cycloport UFOLEP 02 (repris dans l'annexe départementale).

Le non-respect des termes de la présente convention engagerait la responsabilité de la structure défaillante.

Signatures des différentes parties prenantes, précédées de la mention « Lu et approuvé »

A CUFFIES, le

Pour le Comité d'organisation,

Prénom, NOM, Qualité, Club

Pour la CTD Cycloport UFOLEP
02,

Prénom, NOM

Pour le Président de l'UFOLEP 02,

Prénom, NOM